

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS INDUSTRIELS,
MINIERS, ÉNERGÉTIQUES ET NORDIQUES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet éolien Des Neiges - Secteur sud sur le territoire
non organisé Lac-Jacques-Cartier
par Société de projet BVH1, s.e.n.c.**

Dossier 3211-12-242

Le 12 octobre 2023

***Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet éolien Des Neiges – Secteur sud par Société de projet BVH1, s.e.n.c. est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2021-07-05	Réception de l'avis de projet
2021-07-13	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2021-07-14 au 2021-08-12	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2021-09-01	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2022-09-14	Réception de l'étude d'impact
2022-09-16	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2022-11-24	Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2023-03-22	Réception des réponses du premier document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet
2023-05-04	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2023-08-17	Réception des réponses du deuxième document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet

2023-09-21	Transmission à l'initiateur de projet du troisième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2023-10-06	Réception des réponses du troisième document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet visé consiste à construire un parc éolien d'un maximum 80 éoliennes pour une capacité totale de 400 MW. Ces éoliennes seront reliées entre elles par un réseau de chemins et un réseau électrique principalement souterrain. Un poste de raccordement fera partie du projet, et un bâtiment d'opération et de maintenance sera également construit.

En ce qui concerne les activités connexes, un chemin d'accès devra être aménagé afin de permettre à la fois l'accès au secteur sud et éventuellement aux autres secteurs à venir dans le contexte du développement du projet éolien Des Neiges et afin d'assurer le transport des pièces d'éoliennes advenant le démantèlement des parcs déjà en exploitation. Ce chemin d'accès partirait de la route nationale 138 et serait entièrement localisé sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré, suivant, lorsque possible, des chemins existants.

Parallèlement au projet Secteur sud, l'initiateur étudie la possibilité de poursuivre le développement éolien sur le territoire privé de la Seigneurie de Beaupré dans deux autres secteurs (Secteur Charlevoix et Secteur ouest). Ces projets feront l'objet d'études d'impact sur l'environnement distinctes.

Le coût de réalisation du projet est évalué à environ 1 milliard de dollars pour le Secteur sud. La phase construction pourrait créer jusqu'à 500 emplois directs, alors qu'en phase exploitation, jusqu'à 15 employés permanents seraient responsables de l'entretien et de la maintenance du parc éolien. Selon l'échéancier de l'initiateur de projet, des travaux préparatoires à la construction du parc éolien pourraient être effectués en 2024. La mise en service du parc éolien devrait avoir lieu à la fin de l'année 2026.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale;
- la Direction de l'adaptation aux changements climatiques;
- la Direction de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction de l'atténuation et de l'efficacité énergétique;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;

- la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Conseil exécutif;
- le ministère des Ressources naturelles et des forêts;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère du Transport et de la Mobilité durable;
- Environnement et changement climatique Canada;

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1, S.E.N.C. *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud – Étude d’impact sur l’environnement - Volume 1 - Rapport principal*, par PESCA Environnement, 29 août 2022, 268 pages incluant 3 annexes;
- SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1, S.E.N.C. *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud – Étude d’impact sur l’environnement - Volume 2 – Documents cartographiques*, par PESCA Environnement, août 2022, 42 pages;
- SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1, S.E.N.C. *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud – Étude d’impact sur l’environnement - Volume 3 – Études de référence*, par PESCA Environnement, août 2022, 306 pages;
- BORALEX. *Présence des Innus dans la région de la Capitale-Nationale – Étude historique présentée dans le cadre du projet éolien des Neiges*, mai 2022, 7 pages;
- SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1, S.E.N.C. *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud – Étude d’impact sur l’environnement - Volume 4 – Réponses aux questions et commentaires*, par PESCA Environnement, mars 2023, 244 pages incluant 6 annexes;
- SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1, S.E.N.C., SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ. *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud – Étude de caractérisation préliminaire – Phase I*, par PESCA Environnement, 6 février 2023, 264 pages incluant 3 annexes;
- SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1, S.E.N.C. *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud – Étude d’impact sur l’environnement - Volume 5 – Réponses aux questions et commentaires – deuxième série*, par PESCA Environnement, août 2023, 64 pages incluant 1 annexe;
- SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1, S.E.N.C. *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud – Étude d’impact sur l’environnement - Volume 6 – Réponses aux questions et commentaires – Troisième série*, par PESCA Environnement, octobre 2023, 382 pages incluant 7 annexes;

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l’étude d’impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 13 juillet 2021.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Julie Leclerc, Biologiste, M. ATDR

Chargée de projets

Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

Bruno Dupré, Biologiste, M. Sc.

Analyste

Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques